

RFSO 1000191795 – 1000191766

Question 11:

To complete the various parts/forms of the PDF that are required as part of a Bidder's Standing Offer, would you prefer to have the whole 101 page PDF included as part of our technical offer with the various parts/forms filled in. Or, would you prefer the various parts/forms to be extracted from the PDF and inserted within the appropriate sections of our offer?

Answer 11:

It is up to the Bidder to decide how to present their bid. Please consult Part 2 and 3 of the RFSO. Bidders must ensure that their proposal provides sufficient evidence for INAC to assess the compliance of the proposal with the criteria listed in this RFSO. It is the sole responsibility of Bidders to provide sufficient information within their proposal to enable the Department to complete its evaluation.

Question 12:

Page12-13 - Section IV - Additional Information required prior to SOA Award: would you like us to include the addresses of our individual works sites as part of our Standing Offer, or is this only required should we be successful in being awarded the SOA?

Answer 12:

The information will be required only if you qualify under the Standing Offer.

Question 13:

Contractor security screening

In 6.1.2 on page 47, what is the specific security requirement of the Contractor in the sentence "**the Contractor** and each of its personnel involved in the performance of the contract must each hold a valid Government of Canada (GoC) Security Screening at the level of Secret." We understand that personnel must hold individual security screening at Secret-level, but:

13A: Does the Contractor security screening refer to a facility/premises security clearance, as described in 6.1.4?

Answer 13A:

Yes, the Contractor security screening refers to a facility/premises security clearance.

Question 13B:

Or a different screening process?

13B Answer:

No, it refers to the screening process referenced in Question 13A.

Question 13C: If the Contractor Security Screening refers to facility security clearance, is this clearance required prior to the commencement of the contract (as indicated in 6.1.2)?

Answer 13C:

Yes, valid security clearance is required prior to the commencement work under a call-up.

Question 13D:

Or is it that, until granted appropriate document safeguarding capability, the Contractor simply does NOT possess or safeguard classified information/assets on their premises (as indicated in 6.1.4)?

Answer 13D:

Call-ups will not be awarded until the Contractor is granted all the security requirements.

Question 14:

Is there a difference in security requirements for the two work streams?

Answer 14:

No, the same security requirements apply to both work streams.

Question 15:

Is south defined as below 60° north?

Answer 15:

As indicated in section 4.1 (p.73) when used to describe where work may take place, "South" refers to any First Nations communities within DIAND's mandate located south of the 60th parallel.

Question 16:

How members of a Joint Venture may meet the Contractor Security requirements

Under 6.1, Security Requirements, it states that there are two security requirements associated with this SOA. If a Joint Venture proposal is submitted and:

- One member of the JV (i.e. 1/2 of "the Contractor") holds Secret-level Contractor clearance
- The other member of the JV (i.e. the other 1/2 of "the Contractor") holds no or a Reliability-level Contractor clearance

can the Offeror still meet the Secret-level requirements of the RFP on the basis of the one JV member holding the Secret-level clearance?

Answer 16:

If all of the work will be conducted at one firm that forms the JV who holds the Secret security level, then yes the Offeror would meet both security levels.

If the work will be conducted in different workplaces (members of the JV), then all of the JV members' workplaces must meet the security level.

All proposed resources from all JV members must meet the personnel security level.

Security clearance is not required at bid closing. DIAND will sponsor the Contractors to obtain the highest level of security required.

DOC 1000191795 - 1000191766

Question 11:

Pour compléter les différentes parties/formulaires du document PDF qui sont requis dans le cadre de l'offre à commandes d'un soumissionnaire, préférez-vous que l'ensemble des 107 pages PDF soit inclus dans notre offre technique avec les différents parties/formulaires remplis. Ou, préférez-vous avoir les différentes parties/formulaires extraits du PDF et insérés dans les sections appropriées de notre offre?

Réponse 11:

Cela est la responsabilité du soumissionnaire de décider comment présenter son offre. Veuillez-vous référer aux sections 2 et 3 de la DOC. Les soumissionnaires doivent s'assurer que leur proposition fournit des preuves suffisantes pour qu'AANC évalue la conformité de la proposition envers les critères énumérés dans la présente DOC. Il incombe aux soumissionnaires de fournir suffisamment d'information dans leur proposition pour permettre au ministère de compléter son évaluation.

Question 12:

Page 14 - Section IV - Renseignements supplémentaires demandés avec l'offre: souhaitez-vous que l'on inclut l'adresse de nos lieux de travail distincts dans notre offre

à commandes, ou est-ce seulement requis si nous nous qualifions pour l'offre à commandes?

Réponse 12:

L'information ne sera requise que si vous êtes qualifiés en vertu de l'offre à commandes.

Question 13:

À la section 6.1.2 (p.52), quelle est l'exigence de sécurité spécifique de l'entrepreneur dans la phrase « l'entrepreneur et chaque membre de son personnel qui y participent doivent détenir une cote de sécurité secret valide issue du gouvernement du Canada (GDC). » Nous comprenons que le personnel doit avoir une cote de sécurité au niveau secret, mais:

Question 13A:

Est-ce que l'enquête de sécurité de l'entrepreneur fait référence à une cote de sécurité du site/établissement de travail, comme décrit à 6.1.4?

Réponse 13A:

Oui, l'enquête de sécurité de l'entrepreneur fait référence à une cote de sécurité du site/établissement de travail.

Question 13B:

Ou un processus de sélection différent?

Réponse 13B:

Non, cela fait référence au processus de sélection mentionné à la question 13A.

Question 13C:

Si l'enquête de sécurité de l'entrepreneur fait référence à la cote de sécurité du lieu de travail, cette autorisation est-elle requise avant le début du contrat (comme indiqué à la section 6.1.2)?

Réponse 13C:

Oui, une cote de sécurité valide est requise avant le début d'un contrat.

Question 13D:

Où est-ce que, jusqu'à ce que la capacité appropriée de sauvegarder des documents soit accordée, l'entrepreneur ne possède simplement PAS ou ne sauvegarde pas des renseignements/biens dans leurs lieux de travail (comme indiqué à la section 6.1.4)?

Réponse 13D:

Les commandes subséquentes ne seront pas attribuées tant que l'entrepreneur n'aura pas satisfait à toutes les exigences de sécurité.

Question 14:

Il y a-t-il une différence dans les exigences de sécurité pour les deux volets de travail?

Réponse 14:

Non, les mêmes exigences de sécurité s'appliquent aux deux volets de travail.

Question 15:

Le Sud est-il défini comme étant inférieur au 60° parallèle?

Réponse 15:

En vertu de la section 4.1 (p. 78), quand le terme « Sud » sert à décrire l'emplacement où peuvent avoir lieu des travaux, il se rapporte à toutes les collectivités des Premières Nations visées par le mandat du MAINC et situées au sud du 60° parallèle.

Question 16:

Comment les membres d'une coentreprise peuvent satisfaire aux exigences de sécurité de l'entreprise

À la section 6.1, Exigences relatives à la sécurité, il est indiqué que deux exigences de sécurité sont associées à cette DOC. Si une proposition de coentreprise est soumise et:

- Un membre de la coentreprise (c'est-à-dire la moitié de « l'entrepreneur ») détient une cote de sécurité d'entrepreneur de niveau secret.
- L'autre membre de la coentreprise (c'est-à-dire l'autre moitié de « l'entrepreneur ») ne détient pas aucune cote de sécurité ou une cote de sécurité de niveau fiabilité d'entrepreneur.

L'offrant peut-il toujours satisfaire aux exigences de niveau secret de la DOC sur la base d'un seul membre de la coentreprise détenant la cote de niveau secret?

Réponse 16:

Si tout le travail sera effectué au lieu de travail de l'entreprise formant la coentreprise détenant le niveau de sécurité secret, alors oui l'offrant respectera les deux niveaux de sécurité.

Si le travail sera effectué dans différents lieux de travail (membres de la coentreprise), par conséquent tous les lieux de travail des membres de la coentreprise doivent respecter le niveau de sécurité.

Toutes les ressources proposées par tous les membres de la coentreprise doivent respecter le niveau de sécurité du personnel.

Une autorisation de sécurité n'est pas requise à la clôture des soumissions. Le MAINC parrainera les entrepreneurs pour obtenir le plus haut niveau de sécurité requis.